



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3^E ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS est par la présente donné, en vertu de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit, que :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Esprit pour le troisième (3^e) exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2026, est déposé au bureau du greffier-trésorier, en date du 3 septembre 2025;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal;

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du troisième (3^e) exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1);

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation;

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Municipalité ou au Centre de services scolaire des Samares qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification;

QU'une demande de révision doit :

- Être faite sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible à la MRC de Montcalm et sur le site Internet (www.mrcmontcalm.com);
- Être accompagnée des droits exigibles;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Donné à Saint-Esprit, ce 9^e jour de septembre 2025.

- **Original signé** -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier